



INSEE PICARDIE

Analyses

n°36 - 2009



Déplacements domicile-travail en Picardie

Les grands pôles d'emploi de plus en plus attractifs

La concentration des salariés picards dans seulement 14 pôles dont 9 situés en Picardie couplée à une dispersion croissante de l'habitat a pour conséquence une mobilité accrue des salariés résidant dans la région. Ainsi, début 2005, 73 % des salariés picards travaillent hors de leur commune de résidence contre 67 % en 1999.

Cette mobilité s'est développée à la fois entre les différents pôles d'emploi de la région entraînant une augmentation des flux entre les 18 pays picards mais aussi vers les régions limitrophes, principalement vers la région Île-de-France et vers le pôle rémois. Ainsi, alors que les salariés picards étaient 16 % en 1999 à occuper un poste dans une autre région, ils sont 19 % en 2005.

En conséquence, la Picardie est l'une des trois premières régions de France où les navettes domicile-travail sont les plus longues : en moyenne, les navetteurs picards parcourent 27 km, soit 5 km de plus que les navetteurs français.

Véronique GUIBERTEAU
Patrick LE SCOUEZEC
Jean-Marc MIERLOT
Insee Picardie
Blandine CHAUVIN
Didier LEFEBVRE
Dreal

Début 2005, le territoire de la Picardie s'organise de plus en plus autour de ses grands pôles d'emploi, qui concentrent une part croissante de l'emploi. La moitié des salariés picards (48 %) travaillent dans seulement 14 pôles d'emplois, dont 9 en Picardie, 4 en Île-de-France, (Paris, Roissy, La Défense et Cergy-Pontoise) et 1 dans la Marne (Reims). Cette part a augmenté de 3 points depuis 1999.

Simultanément à la concentration de l'emploi, l'habitat poursuit sa dispersion en Picardie : les résultats récents du recensement de la population montrent que la grande majorité des communes centres des agglomérations, ainsi que celles situées en 1^{ère} couronne, voient leur population stagner ou diminuer, tandis que la population de la plupart des communes situées en périphérie éloignée (2^e et 3^e couronnes) augmente. Le mouvement de "retour au centre", décelable dans les régions plus urbaines du sud de la France, n'a pas encore gagné la région.

Dans la Somme, la zone d'attraction d'Amiens s'étend par rapport à 1999, atteignant les limites nord du département où seules quelques communes la séparent de l'aire d'attraction d'Arras. Même phénomène à l'ouest où la jonction est presque faite avec la zone d'Abbeville qui s'est aussi étendue. Enfin, au sud, la réunion avec l'aire de Beauvais est déjà opérée. Ce rapprochement de l'aire d'influence amiénoise avec ces trois zones crée une couronne de communes périphériques multipolarisées¹ qui, si la tendance continue, sont autant d'espaces qui renforceront peut-être bientôt ce pôle. La Somme se caractérise toutefois par la présence à ses extrémités de deux secteurs plus autonomes. C'est d'abord à l'ouest le Vimeu au sens large, de Oisemont au sud de la baie de Somme. Cependant, certaines des communes de cette zone ont rejoint les aires d'influence d'Amiens ou d'Abbeville. La seconde zone autonome est celle du Santerre. Certes, l'influence d'Amiens y gagne de l'importance, mais pas celle du Saint-Quentinois, où l'emploi régresse un peu, ni celle de Péronne, qui, pour des raisons similaires, voit même son attraction se réduire. Cette autonomie de la zone s'explique aussi par l'absence d'extension, au sud, de l'attractivité

¹Communes dont 40 % ou plus des actifs résidents travaillent dans plusieurs aires urbaines, sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles.

de Noyon, qui, au contraire, doit de plus en plus partager son influence sur ses communes environnantes avec Compiègne et Chauny.

À l'inverse, dans l'Oise, les pôles de Beauvais et Clermont consolident leur attraction sur le nord du département. Au sud d'une ligne Beauvais-Compiègne, le territoire est totalement attiré par les pôles d'emploi de l'Île-de-France².

La polarisation s'est aussi renforcée dans le sud de l'Aisne³. En 1999, on trouvait encore dans l'Aisne des communes échappant à l'influence des grands pôles d'emploi dans les couronnes situées autour de Soissons et Château-Thierry. Début 2005, il n'y a presque plus de communes isolées : soit elles sont désormais soumises à l'attraction de la région parisienne au sud-ouest ou de Reims au sud-est, soit elles sont partagées entre ces deux zones et les différents pôles axonais. Au nord du département, l'aire de Laon s'est

développée surtout vers Saint-Quentin, au point de presque rejoindre sa sphère d'influence qui elle, en revanche, n'a que peu évolué. La Thiérache est la troisième zone picarde à maintenir son autonomie, confortée par une situation un peu similaire dans la zone limitrophe du Nord - Pas-de-Calais. Toutefois, cela pourrait évoluer dans les années à venir car l'influence de l'aire de Charleville-Mézières arrive désormais aux limites de l'Aisne et des Ardennes.

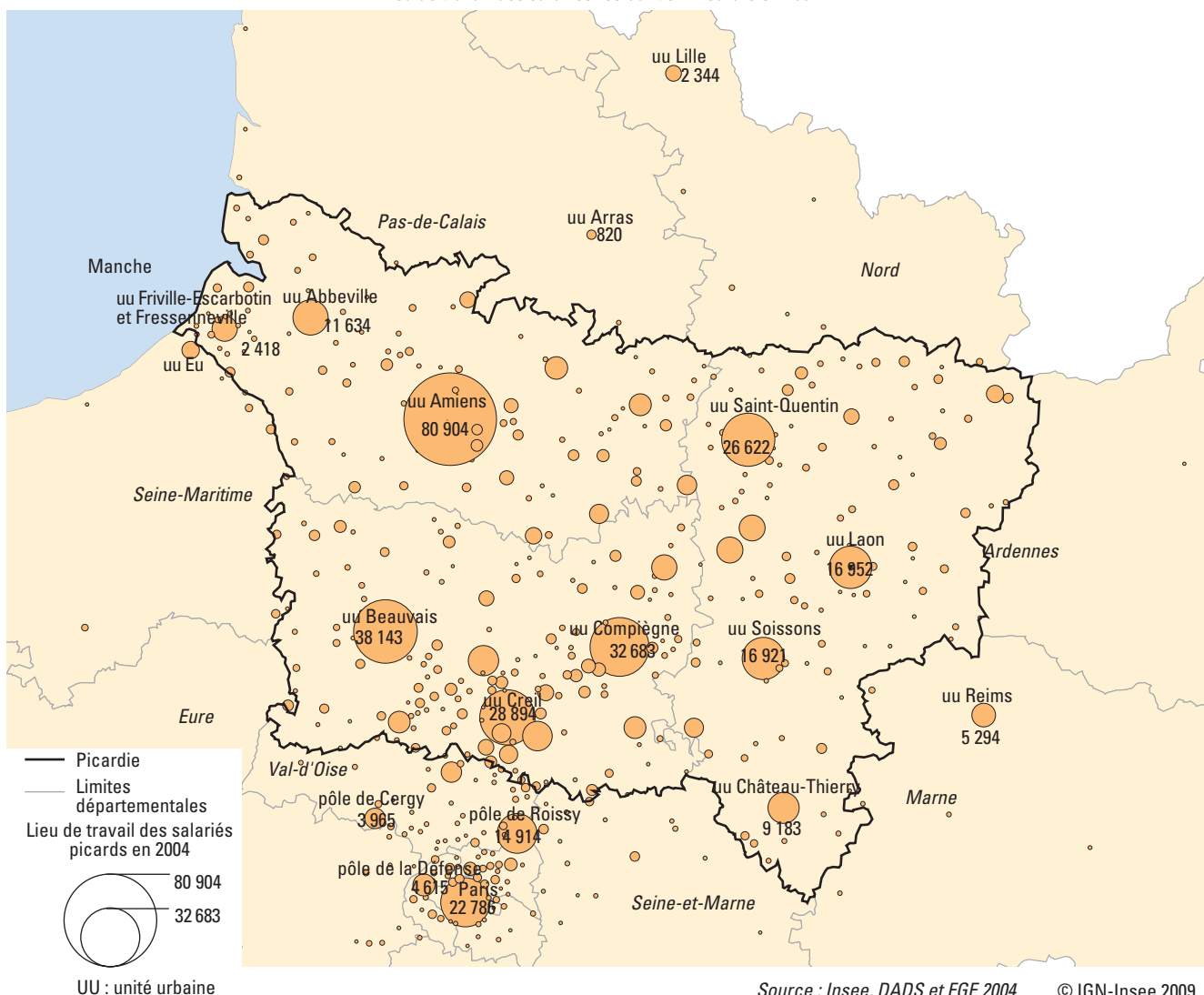
► Une mobilité accrue notamment vers les régions limitrophes

Cette attractivité grandissante des grands pôles d'emploi, couplée avec la dispersion croissante de l'habitat, entraîne un accroissement de la mobilité des salariés. Cela est renforcé par un accroissement de la population salariée picarde ces dernières années : la région comptait 653 000 salariés résidents début 2005 contre 642 000 en 1999. Cette hausse a essentiellement profité au département de l'Oise, où se concentre près de la moitié des salariés picards : 45 % des salariés picards y habitent contre 29 % dans la Somme et 26 % dans l'Aisne.

²La situation de l'Oise est étudiée de manière approfondie dans INSEE PICARDIE Analyses n°35 "Beaucoup de mobilité entre les pôles isariens et vers l'Île-de-France".

³La situation de l'Aisne est approfondie dans INSEE PICARDIE Analyses n°34 "Le sud de l'Aisne tourné vers l'Île de France et la Marne".

Lieu de travail des salariés résidant en Picardie en 2004



Source : Insee, DADS et FGE 2004 © IGN-Insee 2009

Ces salariés sont toujours plus nombreux à travailler hors de leur commune de résidence : 73 % début 2005 contre 67 % en 1999. La mobilité est la plus importante dans l'Oise (78 %), la plus faible dans la Somme (66 %), l'Aisne étant dans une position intermédiaire (71 %).

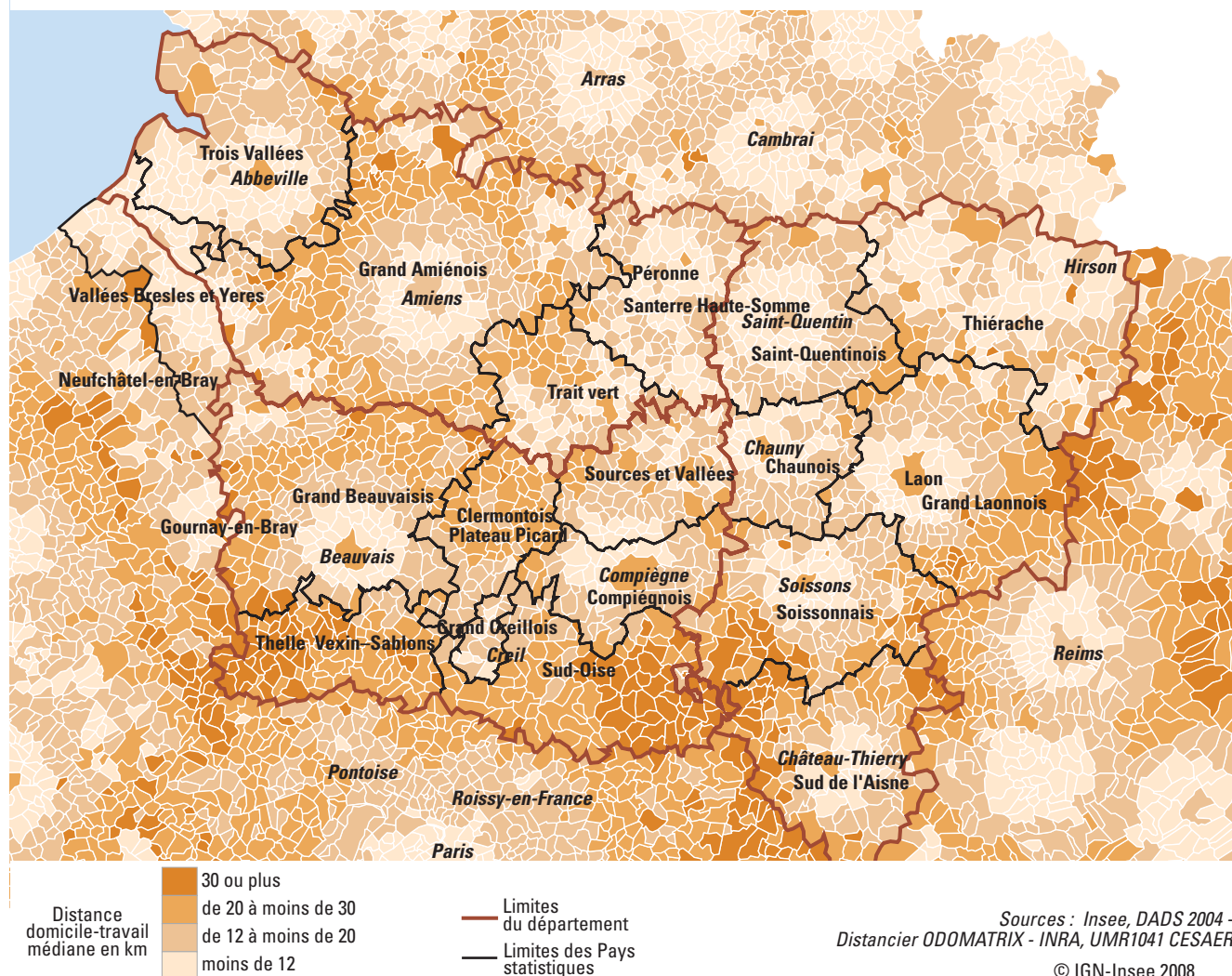
La hausse de la mobilité s'explique d'abord par l'augmentation du nombre de salariés picards travaillant en dehors de la région. Ainsi, début 2005, près de 19 % des salariés picards occupent un poste de travail dans une autre région, contre 16 % en 1999. Ces flux sont principalement concentrés dans le sud de la région où s'exerce l'attrait des emplois franciliens. 90 000 salariés picards (14 %) travaillent en Île-de-France. Autre pôle attractif : celui de Reims qui attire un peu plus de 5 000 salariés picards, pour l'essentiel habitant le Grand Laonnois. Enfin, la zone de la Vallée de la Bresle, formée autour du bassin industriel de l'agglomération Eu-Mers-Le Tréport, engendre de nombreuses navettes de part et d'autre de la limite interrégionale. Ainsi, plus de 4 000 Picards travaillent dans la partie normande du Pays de Bresle-Yeres. Enfin, 9 200 salariés picards travaillent dans la région Nord - Pas-de-Calais, dont 2 300 dans l'agglomération de Lille.

► Davantage d'échanges entre les pôles d'emploi picards

L'augmentation de la mobilité ne concerne pas seulement les flux vers l'extérieur de la région. Elle est aussi due à la hausse des flux vers les différents pôles d'emploi picards. Ainsi, les taux d'entrée dans les 18 Pays de Picardie augmentent de 5 à 6 points en moyenne depuis 1999, autant que les taux de sortie. Certaines de ces évolutions sont la conséquence des difficultés d'emplois qu'ont connues certains bassins (Soissons, Saint-Quentin), d'influence accrue des grands pôles d'emploi voisins sur des territoires plus ruraux (Santerre-Haute-Somme, Trait Vert), ou mettent en évidence le décalage entre les limites administratives de certains Pays et la réalité socio-économique (Pays de Sources et Vallées notamment). Comme dans le même temps l'étalement de l'habitat se poursuit en Picardie⁴, cela vient accentuer la distance à leur lieu d'emploi des salariés picards.

⁴Les communes picardes de moins de 1 000 habitants (85 % des communes, 74 % au niveau national) regroupent un tiers de la population régionale contre 15 % en France.

Distance médiane au lieu de travail des salariés travaillant hors de leur commune de résidence au 31 décembre 2004



Le pôle d'emploi de Roissy¹, comptait 132 000 emplois salariés au début de l'année 2005. Les activités s'organisent principalement autour de l'aéroport Roissy-Charles De Gaulle et sont concentrées pour les deux tiers sur les deux communes de Roissy-en-France et Tremblay-en-France. Cette zone a fait preuve au cours des dernières années d'un dynamisme économique exceptionnel : sur la période 1999-2005, les emplois salariés de ce pôle ont augmenté de près de 40 %. Les Franciliens y occupent huit emplois sur dix.

Caractéristiques des salariés du pôle de Roissy au 1er janvier 2005

	Salariés résidant en Picardie (%)	Salariés du pôle de Roissy (%)	Salariés du pôle de Roissy résidant en Picardie (%)
Hommes	56,6	60,7	66,5
Femmes	43,4	39,3	33,5
De 15 à 24 ans	11,4	8,6	8,2
De 25 à 49 ans	67,0	74,6	76,8
De 50 à 70 ans	21,6	16,8	15,0
Chefs entreprises	0,6	0,5	0,5
Cadres et professions intellectuelles supérieures	10,2	17,8	16,4
Professions intermédiaires	22,7	26,6	31,3
Employés	32,3	33,8	27,9
Ouvriers	34,3	21,3	23,9

Source : Insee, DADS et FGE 2004

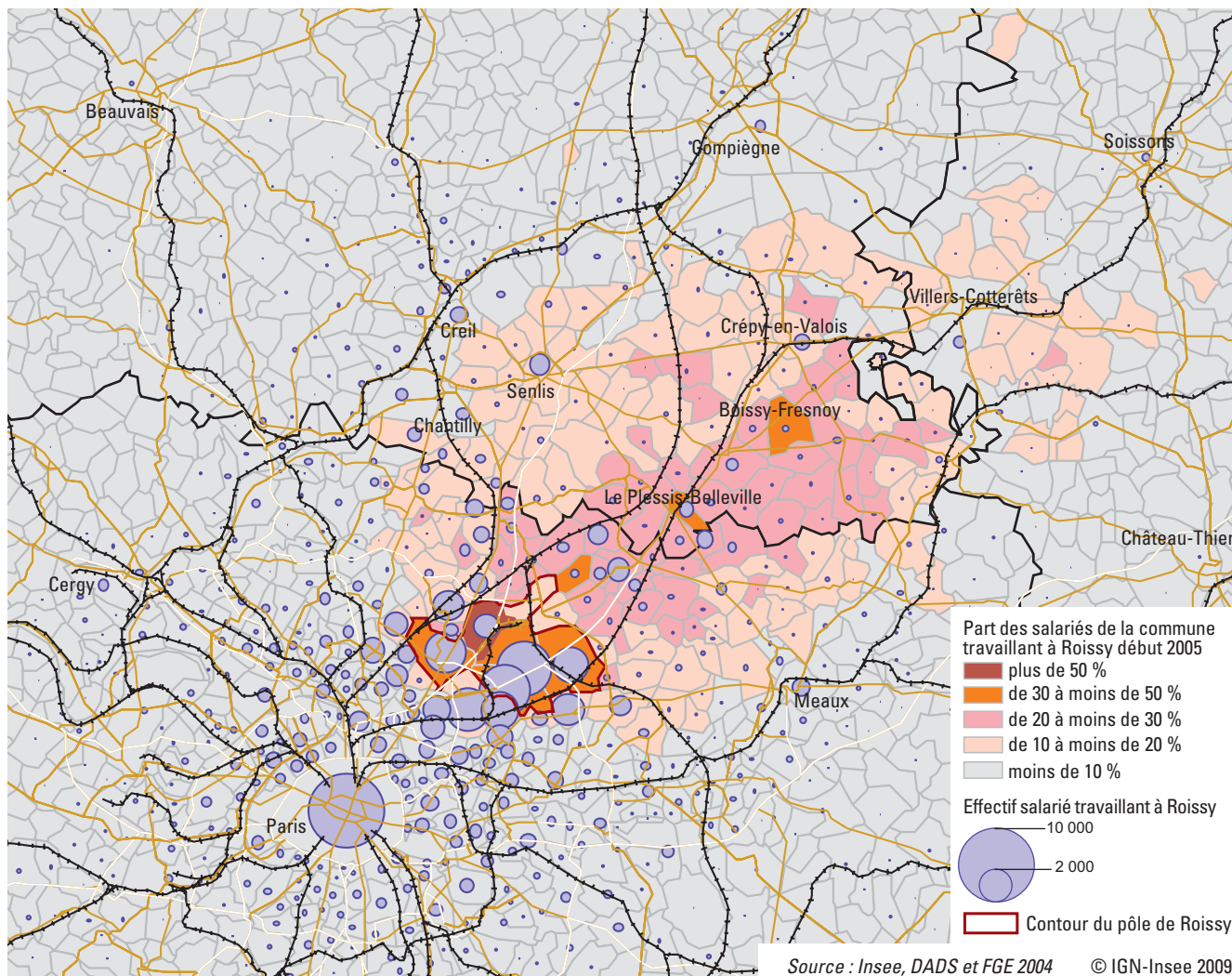
Un emploi sur dix occupé par un Picard

La zone d'influence de Roissy s'étend aussi sur le territoire picard situé, pour ses communes les plus proches, à seulement quelques kilomètres du pôle. Ainsi, 15 000 Picards y occupent un poste de travail, soit 11 % des emplois salariés du pôle. Ce nombre a crû de près de la moitié depuis 1999, mais la part des Picards dans l'emploi de la zone est presque identique à celle de 1999, en raison de l'essor continu de l'emploi à Roissy. 58 % des Picards travaillant à Roissy habitent dans le Pays du Sud-Oise où ils représentent, avec 8 600 personnes, 13 % des salariés résidents. Ils viennent principalement des communes de Senlis (900), Crépy-en-Valois (600), Lamorlaye et Chantilly (400 chacune). Viennent ensuite le Grand Creillois et le Compiégnois avec respectivement 1 600 et 1 200 salariés travaillant dans le pôle de Roissy, correspondant à 4 % et 2 % de leurs salariés résidents. Cette influence s'est accentuée légèrement sur le sud picard mais surtout sur le Pays du Sud-Oise : la part de ses salariés travaillant à Roissy y a augmenté de 2 points depuis 1999.

Cette influence du pôle de Roissy est très étendue. Les salariés picards y travaillant font 42 km en moyenne pour gagner leur lieu de travail. C'est 3 km de plus qu'en 1999. Mais, contrairement aux autres salariés picards, ce sont les cadres qui parcourent le moins de distance (40 km) et les ouvriers le plus (46 km). Cela résulte en partie du coût de l'habitat, plus difficilement accessible aux revenus modestes dans les communes les plus proches du pôle.

¹ Le pôle de Roissy retenu regroupe les communes de Roissy-en-France, Tremblay-en-France, Villepinte, Gonesse, Mitry-Mory et Mauregard.

Lieu de résidence des salariés du pôle de Roissy début 2005



► Des déplacements plus longs

Ainsi, la Picardie est l'une des régions où les salariés effectuent les navettes domicile-travail les plus longues. En effet, la moitié des salariés de la région sortant de leur commune ("navetteurs") travaillent à plus de 17 km de chez eux, contre 12 km pour l'ensemble de la France métropolitaine. Ces longues distances placent la Picardie dans les trois premières régions françaises début 2005. En moyenne, les navetteurs picards parcourent 27 km, soit 5 km de plus que les navetteurs français.

Par rapport à 1999, les distances parcourues se sont allongées : les distances médianes et moyennes ont respectivement augmenté de 2 et 3 km.

Pour l'ensemble des salariés de la région, la part des déplacements de moins de 5 km est passée de 42 % à 36 % alors qu'à l'inverse, 21 % des trajets sont supérieurs à 30 km contre 17 % six ans plus tôt.

► Des distances plus grandes dans l'Oise

C'est dans l'Oise que les déplacements domicile-travail ont le plus d'ampleur, en raison des échanges intenses avec le nord de l'Île-de-France, mais aussi entre les différents bassins d'emplois du département. La moitié des déplacements effectués sont supérieurs à 20 km, soit 4 km de plus que pour l'ensemble de la région et 8 km de plus qu'en France métropolitaine. Seuls 29 % des salariés opèrent des trajets inférieurs à 5 km (contre plus de 40 % dans la Somme et l'Aisne).

Dans la Somme, les déplacements domicile-travail hors de la commune de résidence sont les moins fréquents. La présence d'Amiens, capitale régionale et principal pôle d'emploi picard, fixe une part de la population à proximité des emplois. Néanmoins, l'influence d'Amiens s'étend sur une partie croissante du département. Avec une moyenne de 25 km et une médiane égale à 14 km, les migrations alternantes sont les moins longues de la région, mais sont cependant plus longues qu'en moyenne nationale en raison notamment de la dispersion de l'habitat (périurbanisation) et des flux vers Paris qui contribuent à allonger les distances moyennes parcourues.

Dans l'Aisne les déplacements domicile-travail s'organisent autour d'un réseau de pôles d'emplois de taille moyenne (Saint-Quentin, Laon, Chauny, Soissons, Château-Thierry) qui structurent l'espace qui les entoure. La moitié sud du département est sous l'influence des métropoles francilienne et rémoise mais de façon moins marquée que l'Oise avec l'Île-de-France. L'Aisne connaît donc une situation intermédiaire entre celles des deux autres départements picards. Les distances parcourues par les navetteurs axonais sont comparables à celles rencontrées dans la Somme avec, cependant, des trajets de plus de 30 km plus fréquents (18 % contre 13 %) et une moyenne plus élevée de 2 km.

Dans les couronnes périurbaines la proportion de salariés stables est la plus faible

Évolution de la proportion de salariés travaillant dans leur commune de résidence et distances parcourues par les navetteurs selon l'espace où ils vivent

	2004			1999		
	Taux de stables	Distance moyenne en km	Distance médiane en km	Taux de stables	Distance moyenne en km	Distance médiane en km
Pôles urbains	44,5	28,4	13,6	48,4	24,1	11,9
Communes périurbaines	12,0	26,8	17,5	18,3	24,3	16,0
Espace à dominante rurale	26,8	25,9	15,8	33,4	22,8	13,3

Sources : Insee, DADS 2004, RP 1999 - Distancier ODOMATRIX - INRA, UMR1041 CESAER

Les hommes sont plus mobiles que les femmes

Part des salariés quittant leur commune de résidence selon leurs caractéristiques et distances parcourues

	Taux de navetteurs	Distance moyenne en km	Distance médiane en km
Hommes	76	29	18
Femmes	69	24	15
De 15 à 24 ans	73	25	16
De 25 à 49 ans	75	27	17
De 50 à 70 ans	69	28	15
Chefs entreprises	64	30	17
Cadres et professions intellectuelles supérieures	78	40	30
Professions intermédiaires	79	32	21
Employés	66	23	14
Ouvriers	76	23	14
Ensemble	73	27	17

Sources : Insee, DADS 2004 - Distancier ODOMATRIX - INRA, UMR1041 CESAER

Durant les périodes intercensitaires, la Dreal dispose du fichier des prêts à taux zéro (PTZ), qui peut apporter des informations sur un segment des migrations définitives. Le PTZ, créé en 1995, est un prêt sans intérêt réservé aux primo-accédants sous certaines conditions de ressources. Les achats aidés par ce prêt sont contractés par des personnes très majoritairement (96,5 %) en position d'activité et peuvent donc générer un allongement des déplacements domicile-travail si ces migrations résidentielles s'accompagnent d'une dissociation entre lieu de résidence et lieu de travail.

32 591 Picards ont bénéficié d'un PTZ pour une acquisition en Picardie entre 1996 et 2007. Parmi eux, 18 576 ménages provenaient des pôles

d'emplois identifiés dans l'étude et 10 426 (56 %) ont acheté à l'extérieur d'un pôle d'emploi. Parallèlement, parmi les 14 015 Picards résidant en dehors des pôles d'emploi ayant bénéficié d'un PTZ, seul un bon millier (7 %) s'est installé dans ces pôles. On remarque donc, à travers les migrations générées suite à un achat immobilier aidé par le PTZ, un « solde » de 9 421 ménages (représentant 28 300 personnes) en 12 ans au détriment des pôles d'emplois.

De faibles échanges interdépartementaux mais une influence très forte des régions voisines

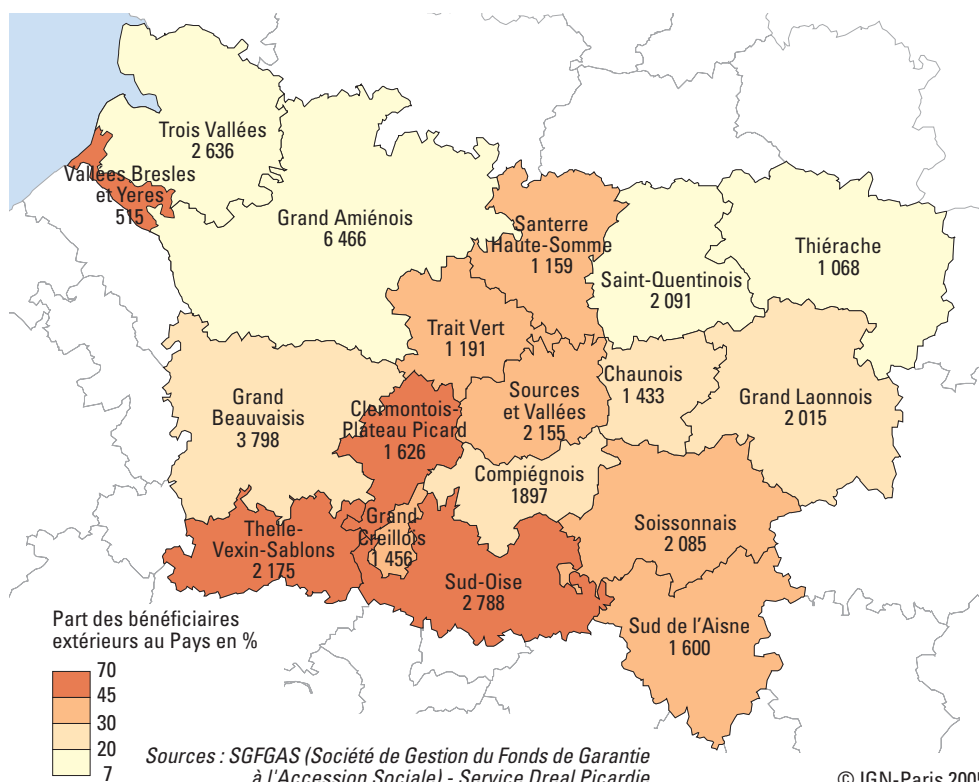
La faiblesse des mouvements interdépartementaux au sein de la région est à souligner : seulement 2,3 % des PTZ accordés (soit 730) concernent les mouvements entre départements picards. Ceux-ci sont largement inférieurs aux mouvements en provenance des départements limitrophes : sur la même période, 1996-2007, plus de 5 500 PTZ ont été accordés à des ménages extérieurs à la région pour une acquisition en Picardie. Les habitants de la Marne se sont ainsi installés à plus de 500 dans l'Aisne, ceux du Nord - Pas-de-Calais investissent dans le nord de la région (plus de 300 dans la Somme et l'Aisne), les Normands de Seine-Maritime dans l'ouest picard (200 dans la Somme). Représentant 75 % des acquéreurs extérieurs, les Franciliens ont bénéficié de près de 4 000 PTZ pour s'installer dans le sud picard.

Migrations résidentielles des bénéficiaires des PTZ

	Lieu d'acquisition				Total
	Même pays		Autre pays		
	Pôle	Reste pays	Pôle	Reste pays	
Pôle d'emploi	7 364	7 961	786	2 465	18 576
Hors pôle d'emploi	543	10 872	462	2 138	14 015
Total	7 907	18 833	1 248	4 603	32 591

Sources : SGFGAS (Société de Gestion du Fonds de Garantie à l'Accession Sociale) - Service Dreal Picardie

Part des bénéficiaires d'un Prêt à Taux Zéro entre 1996 et 2007 résidant à l'extérieur du Pays d'acquisition



POUR COMPRENDRE CES RÉSULTATS

Les données utilisées pour décrire les navettes domicile-travail dans cette étude proviennent de deux sources : le Fichier Général État (FGE) pour les agents de la fonction publique d'État et les fichiers de Déclaration Annuelle de Données Sociales (DADS) pour les salariés du secteur privé et du secteur public hors fonction publique d'État. La DADS est un document administratif que doit remplir tout employeur des secteurs privé et semi-public ayant rémunéré au moins un salarié au cours de l'année.

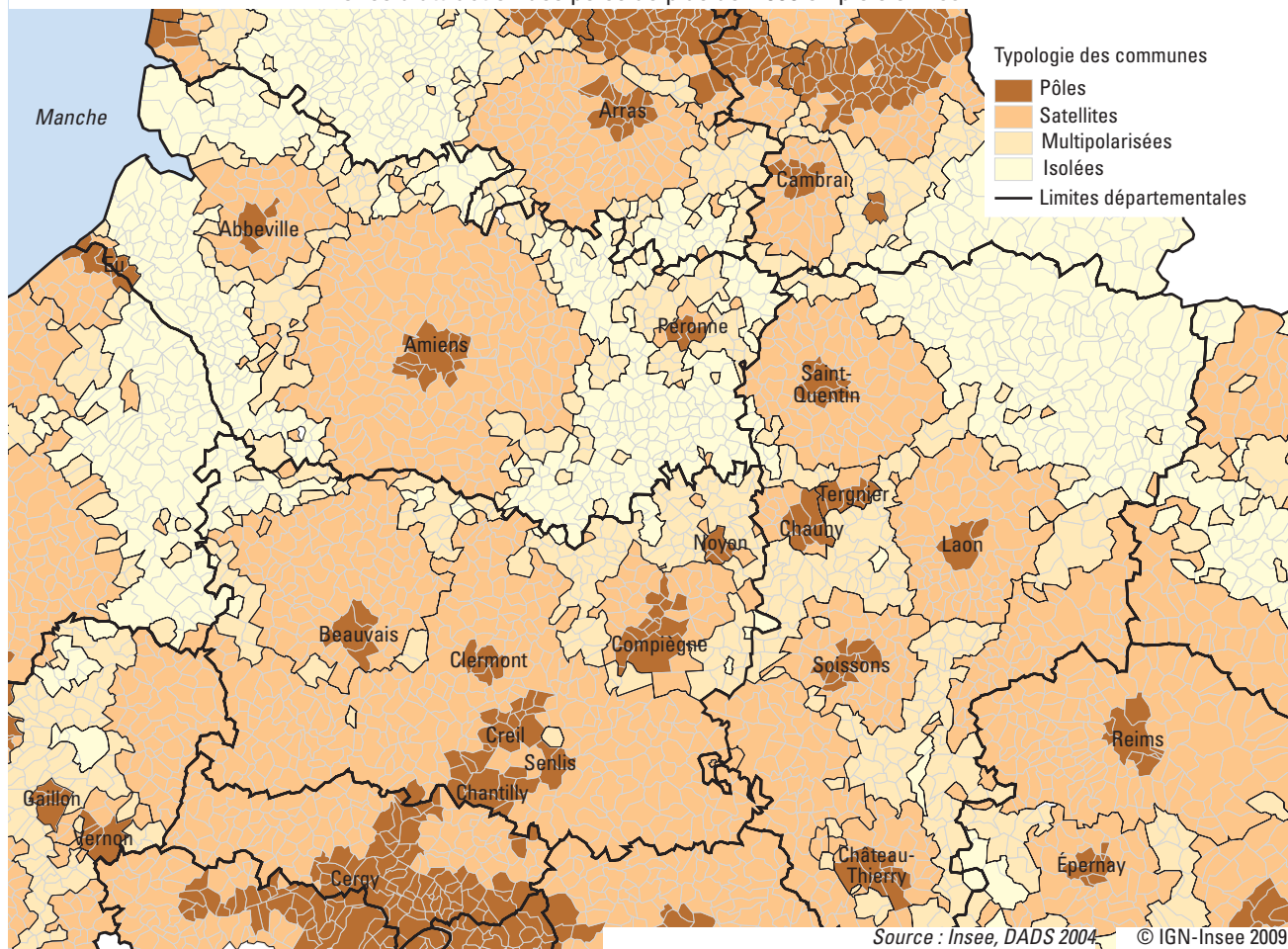
Les indications sur la catégorie sociale et l'âge des salariés ne figurent que dans la DADS. Ainsi, les statistiques sur les catégories socioprofessionnelles se restreignent à l'emploi privé et semi-public.

Les données correspondent à la situation des salariés au 31 décembre 2004. Les résultats ont été calés sur la situation de l'emploi à partir du

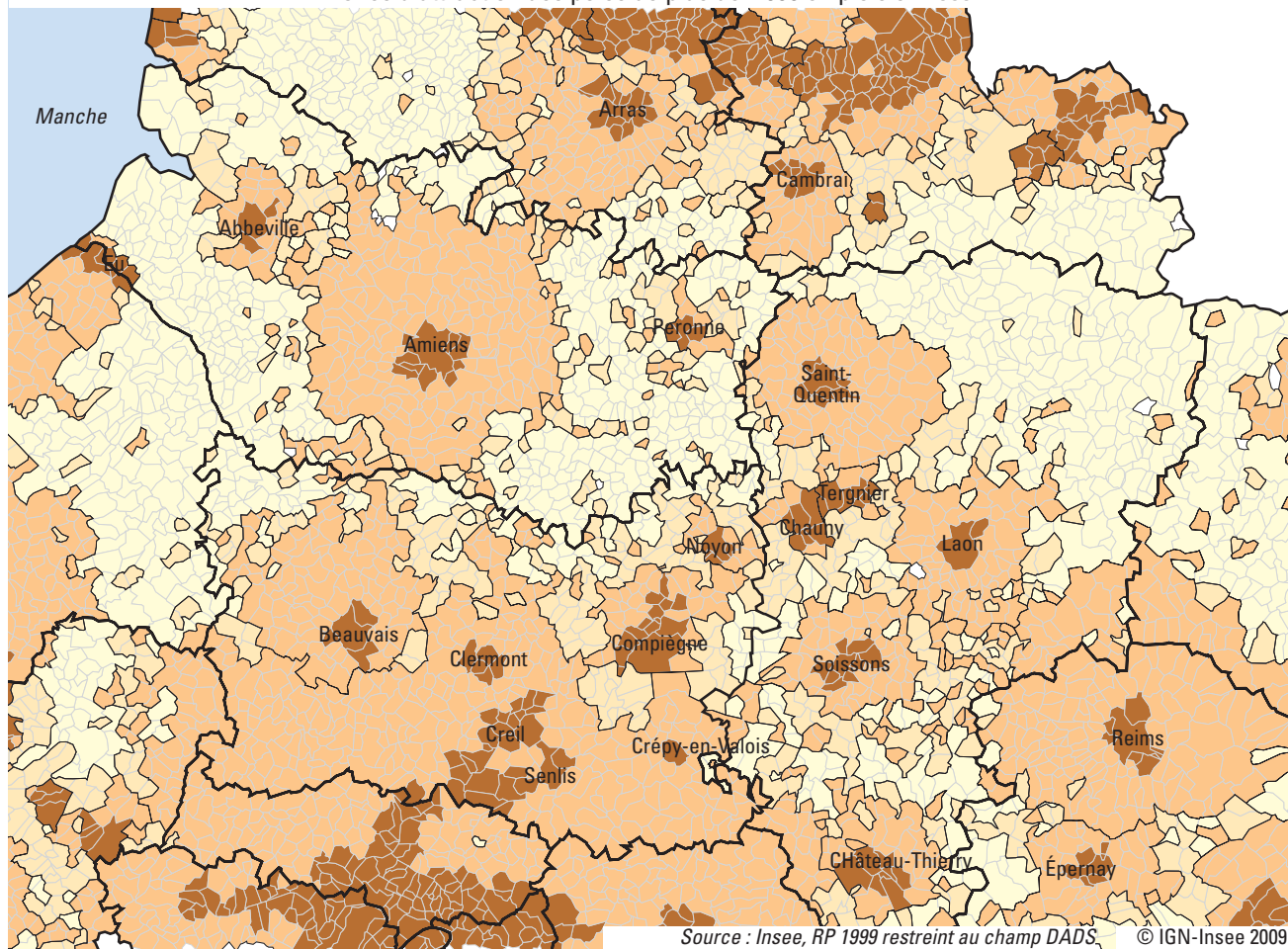
fichier Clap (Connaissance Localisée de l'Appareil Productif). Les flux ainsi décrits ne concernent que les emplois situés en France.

Les précédents travaux sur les déplacements domicile-travail à un niveau géographique fin ont été réalisés à l'aide des informations issues des recensements de la population sur l'ensemble des salariés. Les résultats de la présente étude ne sont donc pas strictement comparables avec des travaux plus anciens. Des résultats du recensement de la population de 1999 sur le champ des salariés sont parfois donnés à titre indicatif. Les comparaisons sont à prendre avec précaution. Les futurs résultats des enquêtes annuelles de recensement permettront de mesurer les évolutions à champ strictement comparable.

Extension des zones d'attraction des pôles d'emploi
Zones d'attraction des pôles de plus de 4 000 emplois en 2004



Zones d'attraction des pôles de plus de 4 000 emplois en 1999



► Les navetteurs : plutôt des hommes, cadres ou de profession intermédiaire

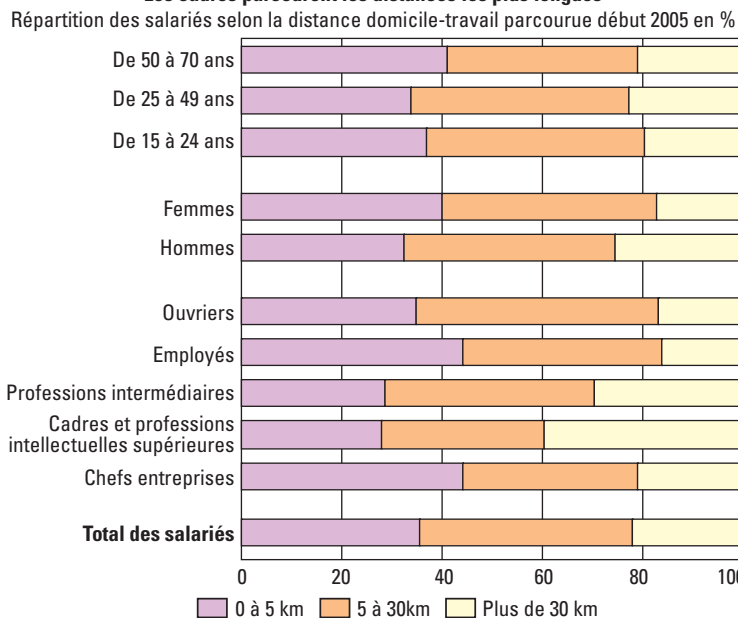
En Picardie comme au niveau national, les femmes quittent moins souvent leur commune de résidence pour aller travailler que les hommes : 31 % travaillent dans la commune où elles habitent contre

seulement 24 % des hommes. De plus, elles parcourent des distances plus courtes puisqu'au total, quatre femmes sur dix effectuent des trajets inférieurs à 5 km contre moins d'un tiers des hommes alors qu'à l'inverse, les distances domicile-travail sont supérieures à 30 km pour 25 % des hommes et seulement 17 % des femmes.

En revanche, l'âge des salariés ne semble pas un facteur discriminant quant à la probabilité de quitter sa commune de résidence pour aller travailler ou de la distance parcourue pour le faire.

Les employés sont les salariés qui résident le plus près de leur emploi. En effet, ils sont à la fois ceux qui travaillent le plus souvent dans la commune où ils habitent, et ceux qui parcourent les moins longues distances. Cela s'explique par la surreprésentation des femmes parmi les employés. À l'opposé, les cadres sont beaucoup plus mobiles. Non seulement ils sont les plus enclins à quitter leur commune pour aller travailler, mais ils sont surtout ceux qui résident souvent le plus loin de leur emploi. Les cadres navetteurs parcourent en moyenne 40 km, soit 13 km de plus que l'ensemble des navetteurs picards et sont proportionnellement deux fois plus nombreux à effectuer des trajets de plus de 30 km. ■

Les cadres parcourent les distances les plus longues



Sources : Insee, DADS 2004 - Distancier ODOMATRIX - INRA, UMR1041 CESAER

40 % des salariés de la Somme résident hors du Grand Amiénois

Représentant 60 % des salariés de la Somme, le Pays du Grand Amiénois est le principal territoire du département, et son influence s'accroît depuis 1999¹. Son importance est d'autant plus forte que les 40 % de salariés restants sont répartis au sein de 4 pays qui ont un poids économique bien inférieur.

Le principal de ces Pays est celui des Trois Vallées, qui est organisé autour de trois pôles d'emploi, Abbeville, Friville-Escarbotin et Fressenneville. Seuls 23 % des 33 000 salariés résidents du Pays travaillent à l'extérieur. Ces derniers ont pour premières destinations le Grand Amiénois (3 700 navettes dont les deux tiers à destination du pôle amiénois) et le Pays inter-régional de Bresle-Yères (1 600 navettes dont la moitié dans le pôle Eu-Mers-Le Tréport). Les échanges sont équilibrés avec la région Nord - Pas-de-Calais mais faibles. Parmi les 31 400 emplois salariés que compte le Pays, près d'un sur cinq est occupé par une personne venant d'ailleurs, essentiellement du Grand Amiénois et du Pays Bresle-Yères (2 000 salariés chacun).

Le Pays Bresle-Yères se partage entre la Picardie et la Haute-Normandie. Côté Somme, il ne couvre qu'une partie du Vimeu et compte 6 400 salariés résidents contre 14 000 dans la partie normande. En raison de ce découpage géographique, les entrées et sorties de cette zone sont nombreuses, soit avec les pôles d'emploi du Vimeu, soit avec la partie normande du Pays. Ainsi, 64 % des salariés résidents de la partie picarde vont travailler en dehors de cette zone, surtout vers le Pays des Trois Vallées. Mais en fait, ils occupent des postes de travail relativement proches de chez eux, dans les pôles de Friville et Fressenneville notamment. De même, un certain nombre de postes du Pays sont occupés par des salariés extérieurs au Pays, venant surtout des Trois Vallées et du Grand Amiénois. Il y a

même plus de salariés du Grand Amiénois qui viennent travailler dans le Pays que l'inverse, ce qui indique qu'il n'est pas dans sa zone d'attractivité.

En revanche, l'attractivité du Grand Amiénois s'accroît sur l'est de la Somme. En 2005, respectivement 21 % et 8 % des salariés résidents des 2 pays du Santerre, le Trait Vert et le Santerre-Haute-Somme, travaillaient dans le Grand Amiénois, 5 et 3 points de plus qu'en 1999. Le Trait Vert est un territoire à dominante rurale, structuré autour de trois petits pôles –Roye, Montdidier et Moreuil– qui compte 14 700 salariés. 55 % des salariés résidents y travaillent. Les autres ont pour principales destinations le Grand Amiénois (3 100 navettes), le Santerre-Haute-Somme (900 navettes), le Compiégnois et Sources et Vallées (350 navettes chacun). En sens inverse, un tiers des 12 200 emplois du territoire est occupé par des personnes extérieures à la zone. Ils proviennent principalement du Grand Amiénois (1 500 navettes) et du Santerre-Haute-Somme (900 navettes).

L'autre territoire de l'est de la Somme est le Pays du Santerre-Haute-Somme. Il compte 17 500 salariés résidents et est polarisé par les pôles de Péronne et Ham. Ceux-ci concentrent la moitié des 18 000 emplois salariés que compte le Pays. Il est le seul avec le Grand Amiénois et le Compiégnois, à avoir plus d'emplois que de salariés résidents. Sept salariés résidents sur dix y travaillent. Les sortants se dirigent essentiellement vers les Pays voisins : 1 400 vers le Grand Amiénois, 900 vers le Trait Vert et 800 vers le Saint-Quentinois. Les échanges avec le Grand Amiénois sont équilibrés (1 300 salariés du Pays en proviennent), mais déséquilibrés avec le Saint-Quentinois : les entrées en provenance de cette zone (1 500 en provenance du Saint-Quentinois) représentent le double des sorties.

¹Voir INSEE PICARDIE Analyses n°30 "Déplacements domicile-travail dans le Grand Amiénois" Insee-ADUGA